



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 mars 2022

Délibération n° 22C/02/01

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
25 février 2022		Présents : 54
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 7
08 mars 2022	En exercice : 76	Votants : 61

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Protection Civile pour apporter un soutien logistique aux personnes déplacées à la suite de l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe

L'an deux mil vingt-deux, le 03 mars, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Sains-Morainvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel (suppléant de MME MORLIGHEM Monique), DUBOUIL Bernard, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM GESBERT Laurent et THEOPHILE Pascal

Etaients absents : MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, MMES DELAMARRE Béatrice, FERNANDES Guylaine, MM FONTAINE Patrice, GIGNON Christophe, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée),
M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy),
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy),
M. MERLIN Bernard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies),
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny),
M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot),
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny).

Ont été élus secrétaires de séance : M. DUBOUIL Bernard et MME VERLEYE Eliane

Le président Frans DESMEDT évoque l'invasion brutale de l'Ukraine, un pays souverain, voisin de l'Union européenne, et l'onde de choc qui a suivi dans tous les pays, mobilisant particulièrement les européens défenseurs de la démocratie. Comme l'a déclaré au lendemain de l'invasion Ursula Von der Leyen, présidente de la commission européenne, au sujet des Ukrainiens : « ils sont des nôtres » !

L'AMF et la Protection civile ont décidé de fournir « un appui logistique aux communes » afin « d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours ». Elles appellent par ailleurs toutes les communes et intercommunalités à faire un don via la Protection Civile.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel aux dons relayé par l'AMF, au profit de la Protection Civile qui coordonne l'organisation d'un appui aux populations d'Ukraine déplacées suite à l'invasion du pays par l'armée Russe

Considérant l'importance de soutenir le peuple ukrainien, durement éprouvé par l'invasion brutale de l'armée russe ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'attribuer une subvention d'investissement de 1 000 euros à la Protection Civile
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à cette subvention.

AUTORISE le président à établir et à signer avec l'association concernée les actes fixant les modalités et conditions de versement des aides de la communauté de communes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 08 mars 2022

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20220303-22C0201-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022